

AUTORITES CONTRACTANTES, ENVOYEZ-NOUS VOS ANNONCES SUR LES  
MARCHES PUBLICS A : [soumiguindo@gmail.com](mailto:soumiguindo@gmail.com)  
**LA PUBLICATION EST GRATUITE !**  
POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE APPELEZ AUX  
**76 37 98 86 OU 20 29 40 12**

**GRATUIT**



Autorité de  
Régulation des Marchés  
Publics et des  
Délégations de Service  
Public

# Le BULLETIN DES MARCHES PUBLICS



N°58  
Du Lundi  
24 Juillet  
2017

## SOMMAIRE

### **AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

**CENTRE DE FORMATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CFCT).....P. 2-4**

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE.....P. 5-7**

**MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

**PROFESSIONNELLE.....P. 8-9**

### **DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX A COMPETITION OUVERTE**

**INRSP.....P. 10**

**MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

**PROFESSIONNELLE.....P. 11-16**

### **AVIS D'APPEL D'OFFRES**

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE.....P. 17-19**

**MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

**PROFESSIONNELLE.....P. 20-22**

### **AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHÉS**

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE .....P. 23**

**DECISIONS DU CRD.....P.24-27**

**CONSULTEZ AUSSI LE BULLETIN SUR LES MARCHES PUBLICS ET LA REVUE  
« LA REGULATION DES MARCHES PUBLICS » SUR NOTRE SITE WEB :**

**www.armds.gouv.ml dans la rubrique : Information**

## CENTRE DE FORMATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CFCT)

### AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA PREPARATION ET LA MISE EN OEUVRE DES FORMATIONS DANS LE CADRE DU CATALOGUE DE FORMATIONS 2018 DU CFCT

#### A L'ATTENTION DES BUREAUX D'ETUDES /STRUCTURES DE FORMATION

Le Centre de Formation des Collectivités Territoriales (CFCT) du Mali recherche des experts formateurs pour la mise en œuvre de son catalogue de formations continues sur inscription.

Le Centre de Formation des Collectivités Territoriales est un établissement Public à Caractère Scientifique et Technologique créé en 2007 qui a pour missions :

- la formation et le perfectionnement des fonctionnaires et agents contractuels des collectivités territoriales ;
- le perfectionnement des élus des collectivités territoriales ;
- les études et recherches en matière de décentralisation et de développement local.

Siégeant à Kati, le CFCT développe depuis près de 10ans les compétences des élus et des agents des collectivités territoriales dans toutes les Régions du Mali.

Les formations réalisées jusque-là ont essentiellement porté sur la formation professionnelle de base (initiale) et la formation à la demande.

Il y a quelques années, le CFCT a intégré dans sa stratégie d'intervention d'autres types de renforcement des capacités, notamment le conseil, l'accompagnement et le coaching.

Le CFCT dispose d'une vingtaine d'agents et d'experts et d'un budget annuel de formation de plus de .....millions FCFA.

En 2018, le CFCT va s'engager dans la mise en œuvre de formations continues sur catalogue (inscription individuelle ou collective).

#### 1. Thèmes pour lesquels l'expertise est recherchée

- Gouvernance publique locale
- Fondamentaux du management et de l'accompagnement individuel et collectif
- Efficacité professionnelle
- Ressources humaines
- Communication et relations publiques
- Développement des territoires

Au total, 34 ou 36 sessions de formations sont envisagées pour l'année 2018.

Le tableau suivant donne un aperçu du nombre de sessions envisagées par mois. Une session correspond à un intitulé de formation du catalogue.

Thématiques	Nombre de sessions de formation par mois en 2018											
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Gouvernance publique locale	2 sessions, 10 jrs	3 sessions, 15 jrs		1 session, 5 jrs		2 sessions, 10 jrs					1 session, 3 jrs	
Fondamentaux du management et de l'accompagnement individuel et collectif			1 session, 5 jours	2 sessions, 10 jrs	1 session, 5jrs		2 sessions, 10 jrs		2 sessions, 8 jours		1 session, 5 jrs	
Efficacité professionnelle			1 session, 3 jrs							1 session, 3 jrs	1 session, 3 jrs	1 session, 3 jrs
Ressources humaines				1 session, 3 jrs					2 sessions, 6 jours			
Communication et relations publiques					1 session, 5jrs	1 session, 5 jrs				1 session, 5 jrs	1 session, 5 jrs	
Développement des territoires	1 session, 5 jrs									2 sessions, 10 jrs		

*Un aperçu du catalogue de formation est donné en annexe.*

## 1. Mandat de l'expert formateur

L'expert formateur est en lien direct avec le Directeur Pédagogique et Scientifique ou son représentant.

Il est chargé de :

- concevoir, préparer et animer les formations en prenant en compte les principes méthodologiques du CFCT ;
- évaluer l'action de formation en salle avec les participants ;
- contribuer à l'amélioration de la qualité des modules de formation existants ayant un lien avec le module enseigné par l'expert formateur.

Un cahier des charges pédagogiques précisera en détail les engagements du CFCT et les attentes vis- à vis du cocontractant (bureau d'études) et de son/ses expert (s) formateur (s).

## **2. Profil souhaité**

- Niveau d'études minimum bac+4 ;
- Au moins 5 ans d'expérience dans la formation pour adultes, l'approche participative, les travaux/animations de groupe, ainsi que les mises en situation favorisant une approche pédagogique basée sur l'acquisition de compétences professionnelles spécifiques ;
- Démontrer avoir développé une ou plusieurs expertises en lien avec les thématiques/intitulés de formation du catalogue de formation du CFCT joint à l'avis d'appel à manifestation d'intérêt ;
- Disposer de connaissances approfondies en décentralisation, environnement des collectivités territoriales, développement local ;
- Etre autonome, rigoureux et flexible.

## **3. Soumission des dossiers et contact**

Les structures intéressées peuvent envoyer leurs dossiers composés de :

- Présentation de la structure ;
- Lettre de motivation ;
- CV des experts-formateurs proposés pour les différentes formations envisagées.

Les dossiers sont à adresser par mail ou par courrier papier **au plus tard le 18 Août 2017 à 14 heures à l'adresse suivante :**

Centre de Formation des Collectivités Territoriales

BPE : 384

Tél : +223 20 74 21 34

Email:Boubacar Maïga:dagalo530@gmail.com ; MariamFofana:fofmariam13@gmail.com

L'examen et l'analyse des dossiers de manifestation d'intérêt sont prévus à partir du 21 Août 2017.

Les structures dont les dossiers seront retenus à cette étape seront invitées à soumettre une offre pédagogique et financière pour la mise en œuvre des formations pour lesquelles elles ont manifesté leur intérêt.



# AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

5

Ministère de l'Education Nationale

République du Mali

=====

Un Peuple – Un But – Une Foi

=====

## ADDENDUM

## AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

**Service de Consultant pour l'audit des ressources transférées aux Collectivités Territoriales**

**Financement :** Budget National 2017

**Référence :** ligne 01 du PPM révisé de la CADDE (prestations intellectuelles)

Cet addendum fait suite à la publication de l'avis à manifestations d'intérêt relatif au recrutement d'un consultant pour l'audit des ressources transférées aux Collectivités Territoriales.

**Au lieu de :**

**Un consultant sera sélectionné sur la base de la sélection de consultants individuels telle qu'énoncée dans le code des marchés publics et des délégations de service public.**

**Lire :**

**Un consultant sera sélectionné sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition telle qu'énoncée dans le code des marchés publics et des délégations de service public.**

**Le reste est sans changement.**

P/Le Ministre, PO,

Le Secrétaire Général,

**Moumine TRAORE**

*Chevalier de l'Ordre National*



# AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

6

Ministère de l'Education Nationale

République du Mali

=====

Un Peuple – Un But – Une Foi

=====

## AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

**Service de Consultant pour les études d'adaptation du plan au site, le contrôle et la surveillance des travaux de construction de la direction de l'Académie d'Enseignement de Dioïla.**

**Financement :** Budget National/Appui Budgétaire Sectoriel (ABS)

**Référence :** - ligne 7 PPM révisé de la DFM (prestations intellectuelles)

Le Ministère de l'Education Nationale dispose de fonds sur le budget de l'État 2017 et sur l'Appui Budgétaire Sectoriel (ABS) 2017 afin de financer le programme intérimaire et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif aux études d'adaptation du plan au site, le contrôle et la surveillance des travaux de construction de la direction de l'Académie d'Enseignement de Dioïla.

Les services de consultant (Services) comprennent : (i) l'élaboration des études d'Avant-Projet Détaillé (APD) et le dossier d'appel d'offres (DAO), (ii) l'assistance au dépouillement, (iii) le suivi journalier des travaux, (iv) l'élaboration des rapports de réunions de chantiers et d'avancement des travaux et (v) l'organisation des réceptions.

La durée de la prestation est fixée à 240 jours y compris la phase études.

La Direction des Finances et du Matériel du Ministère de l'Education Nationale invite les cabinets d'architecture, les bureaux d'ingénieur-conseil et firmes admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- **Le consultant doit être un cabinet spécialisé dans les études architecturales, le contrôle et la surveillance des travaux de construction de bâtiments administratifs et ayant au moins dix (10) ans d'expérience dans ce domaine.**

Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des articles 22 et 23 du Décret n°15-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés et des délégations de service public relatives aux règles de participation des candidats et soumissionnaires sont applicables.

Les consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. Un acte d'intention de groupement devra être fourni à cet effet.

Un consultant sera sélectionné sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition telle qu'énoncée dans le code des marchés publics et des délégations de service public.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires du lundi au vendredi pendant les heures de service à la **Direction des Finances et du Matériel, Hamdallaye ACI 2000 en face de l'ex Flamboyant, Tél : 20 29 59 80, Fax : 20 29 59 81,** Email : [mohomodoutaifour@yahoo.fr](mailto:mohomodoutaifour@yahoo.fr), [m\\_moulaye2001@yahoo.fr](mailto:m_moulaye2001@yahoo.fr), [dindingyebodie@yahoo.fr](mailto:dindingyebodie@yahoo.fr).

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à la **Direction des Finances et du Matériel, Hamdallaye ACI 2000 en face de l'ex Flamboyant, Tél : 20 29 59 80, Fax : 20 29 59 81, Email : mohomodoutaifour@yahoo.fr, m\_moulaye2001@yahoo.fr, dindingyebodie@yahoo.fr** en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le **03 août 2017** sous la mention « **Manifestation d'intérêt pour les études d'adaptation du plan au site, le contrôle et la surveillance des travaux de construction de la direction de l'Académie d'Enseignement de Dioïla».**

P/ Le Ministre, PO

Le Secrétaire Général

**Moumine TRAORE**

*Chevalier de l'Ordre National*



# AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

8

Ministère de l'Emploi et de la  
Formation Professionnelle

République du Mali

=====

Un Peuple – Un But – Une Foi

**SECRETARIAT GENERAL**

=====

## AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

**Service de Consultant pour la réalisation de l'étude de relance des travaux de construction de la ferme école de Mofa (Baguineda).**

**Financements :** Budget National 2017

**Référence :** ligne 08 du PPM révisé de la DFM (prestations intellectuelles)

Le **Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle** dispose de fonds sur le Budget de l'État 2017 (ABS du Canada), afin de financer la politique nationale de Formation Professionnelle et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à la **réalisation de l'étude de relance des travaux de construction de la ferme école de Mofa (Baguineda)**.

Les services de consultant (Services) comprennent **(i) faire un état des lieux de la ferme ; (ii) proposer un plan d'aménagement du site ; (iii) actualiser les filières susceptibles de répondre aux besoins de la commune ; (iv) proposer les directives à entreprendre pour la relance des travaux ; (v) estimer le coût total du projet.**

La durée de la prestation est fixée à soixante (60) jours.

La Direction des Finances et du Matériel du Ministère **l'Emploi et de la Formation Professionnelle** invite les consultants spécialisés dans l'élaboration de l'étude de faisabilité de la ferme école à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants individuels intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services à savoir :

- avoir au moins le niveau Bac+5 en Agronomie. Il doit disposer d'au moins dix (10) années d'expériences professionnelles dans le domaine de la formation professionnelle dont cinq (05) ans dans l'élaboration de l'étude de faisabilité de ferme école;

- et d'avoir conduit au moins trois (3) missions d'identification des besoins et capacités formatives et/ou d'identification de filières porteuses.

Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des articles 22 et 23 du Décret n°15-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés et des délégations de service public relatives aux règles de participation des candidats et soumissionnaires sont applicables.

Un consultant sera sélectionné sur la base de la sélection de consultants individuels telle qu'énoncée dans le code des marchés publics et des délégations de service public.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires du lundi au vendredi pendant les heures de service à la **Direction des Finances et du Matériel, Cité Administrative-Bâtiment n°08, Tél : 20 01 86 56, Email : simboca2000@yahoo.fr, amidouber@yahoo.fr, sydjeneba90@yahoo.fr**

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à la **Direction des Finances et du Matériel, Cité Administrative-Bâtiment n°08, Tél : 20 01 86 56, Email : simboca2000@yahoo.fr, amidouber@yahoo.fr, sydjeneba90@yahoo.fr** en personne, par courrier, ou par courrier électronique au plus tard le 7 août 2017 sous la mention : « **Manifestation d'intérêt pour l'élaboration de l'étude de relance des travaux de construction de la ferme école de Mofa (Baguineda)**».

**P /LE MINISTRE/ P. O**

**Le Secrétaire Général**

**Soumana SATAO**

MINISTERE DE LA SANTE  
ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE  
EN SANTE PUBLIQUE (INRSP)  
BP 1771 / Tel 20 21 42 31/20 21 06 42  
- Bamako -

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi

## Avis d'insertion dans le journal l'ESSOR

Objet : Demande de Renseignement de Prix à Compétition Ouverte (DRPCO)

N°04/2017-INRSP

1. L'Institut National de Recherche en Santé Publique (INRSP) lance une Demande de Renseignement de Prix à Compétition Ouverte relative à aux travaux d'aménagement partiel de la cour, la mise en état de la salle de formation et l'étanchéité du toit de la grande salle de conférence de L'INRSP en deux lots
  - lot 1 aménagement partiel de la cour, la mise en état de la salle de formation.
  - lot 2 l'étanchéité du toit de la grande salle de conférence de L'INRSP

2. Financement Budget National exercice 2017

3. Prix de cession du dossier 100 000 F CFA, non remboursable ;

4. Le lieu de consultation et d'acquisition du dossier est le département administratif et du Personnel (DAP) de l'INRSP, route de Koulikoro tél : 20214231 BP 1771 ;

5. Date limite de dépôt et ouverture des offres en présence des soumissionnaires fixée au 02/08/2017 à 10 heures dans la salle de réunion du Bloc Administratif de l'INRSP.

6. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de :

Lot1 : un million (1000 000) francs cfa

Lot 2 : sept cent mille (700 000) franc cfa

Bamako, le 05 Juillet 2017

Le Directeur Général





# DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX A COMPETITION OUVERTE

11

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi -----  
-----

SECRETARIAT GENERAL

## Avis de Demande de Renseignement et de Prix à compétition Ouverte (ADPRO)

**Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle**

**DRPO : N°0197/T-2017**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « ESSOR » n°18450 du jeudi 22 juin 2017

2. Le **Ministère de ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle** dispose de fonds sur le Budget de l'État 2017(ABS du Canada), afin de financer la politique nationale de Formation Professionnelle et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif aux **travaux de construction d'un magasin de stockage pour le ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle dans l'enceinte du centre de formation professionnelle de Missabougou (CFPM) de Bamako.**

3. Le **Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle** sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les **travaux de construction d'un magasin de stockage du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle dans l'enceinte du Centre de Formation Professionnelle de missabougou (CFPM) sur 450 m<sup>2</sup>.**

4. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix à compétition Ouverte (DRPO) telle que définie à l'article 24 de l'arrêté n°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant du code des marchés publics du Mali, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

- **Direction des Finances et du Matériel du Ministère l'Emploi et de la Formation Professionnelle.**

- **Simbo TOUNKARA:** simboca2000@yahoo.fr;
- **Amidou BERETHE:** amidouber@yahoo.fr;
- **N'DIAYE Djénéba SY:** sydjeneba90@yahoo.fr;

et prendre connaissance du document de Demande de Renseignement de Prix à compétition Ouverte (ADPRO) à l'adresse mentionnée ci-après Bureau du Régisseur d'avances à la DFM/MEFP **cité administrative bâtiment n° 8 rez de chaussée**. Le dossier peut être consulté du lundi au vendredi pendant les heures de service.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

**1. Capacité financière**

2. Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

Le chiffre d'affaires moyen des années 2014, 2015 et 2016 doit être au moins égal au montant de son offre. Les chiffres d'affaires sont tirés des états financiers (bilans, extraits des bilans et comptes d'exploitation), certifiés par un expert-comptable agréé ou attestés par un comptable agréé inscrit l'Ordre pour au maximum les années 2014, 2015 et 2016 Sur ces bilans, doit figurer la mention suivante apposée par le service compétent des impôts « bilans ou extrait de bilans conforme aux déclarations souscrites au service des impôts ».

Les soumissionnaires doivent fournir une attestation bancaire de disponibilité de fonds ou d'engagement à financer le marché d'un montant au moins égal à 18 000 000 F CFA (l'attestation doit être conforme au modèle annexé au présent dossier).

**Capacité technique et expérience**

Le Soumissionnaire doit prouver pour chaque lot, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

**Personnel :**

- un (01) Ingénieur de génie civil, directeur des travaux ayant une expérience confirmée de dix (10) ans dans la direction des travaux et ayant réalisé au moins cinq (05) missions similaires.
- un (01) Ingénieur de génie civil, conducteur des travaux ayant une expérience confirmée de dix (10) ans dans la conduite des travaux et ayant réalisé au moins cinq (05) missions similaires.
- un (01) Technicien en génie civil, chef de chantier ayant une expérience confirmée de cinq (05) ans dans la supervision des travaux et ayant réalisé au moins trois (03) missions similaires.
- un (01) Technicien électricien ayant une expérience confirmée de cinq (05) ans dans l'exécution des travaux d'électricité et ayant réalisé au moins trois (03) missions similaires.

**Matériel :**

- un (01) véhicule de livraison ;
- quatre (04) camions benne de 7 m<sup>3</sup> ;
- une (0) citerne à eau de 5 000 litres ;
- quatre (04) vibreurs ;
- trois (03) compacteurs à main ;
- deux (02) bétonnières de 200 litres ;
- un (01) camion grue ;
- deux (02) postes à soudure ;
- un (0) jeu d'échafaudage et ;
- un (01) lot de petits matériels.

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après :

Au moins deux (02) marchés de travaux de construction de bâtiments. Lesdits marchés similaires doivent être prouvés par les attestations de bonne exécution, les procès -verbaux de réception et les copies des pages de garde et des pages de signature des marchés correspondants ou tout document émanant d'Institutions publiques ou parapubliques ou internationales permettant de justifier de sa capacité à exécuter le marché dans les règles de l'art pendant la période 2012 à 2016. Les attachements validés doivent être fournis.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignement de Prix à compétition Ouverte (ADPRO) complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **cent mille (100 000) F CFA chez le régisseur d'avances, Direction des Finances et du Matériel du Ministère de ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, cité administrative bâtiment n° 8, au rez de chaussée**. La méthode de paiement sera en espèce. Le Dossier Demande de Renseignement de Prix à compétition Ouverte (ADPRO) sera adressé par courrier électronique ou remis sur place en support papier.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après :

Direction des Finances et du Matériel du Ministère de **ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle**, Division Approvisionnement et Marché, rez de chaussée, au plus tard le 3 août 2017 **à 09 heures 30 minutes TU**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant d'un **million huit cent milles (1 800 000) F CFA (l'attestation doit être conforme au modèle annexé au présent dossier)**.

10. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix jours (90) à partir de la date d'ouverture des plis comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.

11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **3 août 2017 à 09 heures 45 minutes** à l'adresse suivante : **Salle de réunion de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, cité administrative bâtiment n° 8 au rez de chaussée**.

Bamako, le

**P /LE MINISTRE/ P. O**

**Le Secrétaire Général**

**Soumana SATAO**



# DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX A COMPETITION OUVERTE

14

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi -----  
-----

SECRETARIAT GENERAL

-----

## Avis de Demande de Renseignement et de Prix à compétition Ouverte (ADPRO)

**Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle**

**DRPO N° : 0198/T-2017**

12.Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « ESSOR » n°18450 du jeudi 22 juin 2017

13.Le **Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle** dispose de fonds sur le Budget de l'État 2017(ABS du Canada), afin de financer la politique nationale de Formation Professionnelle et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif aux travaux de construction de dix (10) bassins Piscicoles dans l'enceinte du centre de formation professionnelle de Yorosso au profit de la DNFP.

14.Le **Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle** sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les **travaux de construction de dix (10) bassins Piscicoles au centre de formation professionnelle de Yorosso au profit de la DNFP en lot unique**.

15.La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix à compétition Ouverte (DRPO) telle que définie à l'article 24 de l'arrêté n°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant du code des marchés publics du Mali, et ouvert à tous les candidats éligibles.

16.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

- Direction des Finances et du Matériel du Ministère l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

- Simbo TOUNKARA: simboca2000@yahoo.fr;
- Amidou BERETHE: amidouber@yahoo.fr;
- N'DIAYE Djénéba SY: sydjeneba90@yahoo.fr;

et prendre connaissance des documents de Demande de Renseignement et de Prix à compétition Ouverte (DRPO) à l'adresse mentionnée ci-après Bureau du Régisseur d'avances à la DFM/MEFP **cité administrative bâtiment n° 8 rez de chaussée**. Le dossier peut être consulté du lundi au vendredi pendant les heures de service.

17.Les exigences en matière de qualifications sont :

### **3. Capacité financière**

4. Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

Le chiffre d'affaires moyen des années 2014, 2015 et 2016 doit être au moins égal au montant de son offre. Les chiffres d'affaires sont tirés des états financiers (bilans, extraits des bilans et comptes d'exploitation), certifiés par un expert-comptable agréé ou attestés par un comptable agréé inscrit à l'Ordre pour au maximum les années 2014, 2015 et 2016. Sur ces bilans, doit figurer la mention suivante apposée par le service compétent des impôts « bilans ou extrait de bilans conforme aux déclarations souscrites au service des impôts ».

Les soumissionnaires doivent fournir une attestation bancaire de disponibilité de fonds ou d'engagement à financer le marché d'un montant au moins égal à 12 000 000 F CFA (l'attestation doit être conforme au modèle annexé au présent dossier).

### **Capacité technique et expérience**

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

#### **Personnel :**

- un (01) Ingénieur de génie civil, directeur des travaux ayant une expérience confirmée de dix (10) ans dans la direction des travaux et ayant réalisé au moins cinq (05) missions similaires.
- un (01) Ingénieur de génie civil, conducteur des travaux ayant une expérience confirmée de dix (10) ans dans la conduite des travaux et ayant réalisé au moins cinq (05) missions similaires.
- un (01) Technicien en génie civil, chef de chantier ayant une expérience confirmée de cinq (05) ans dans la supervision des travaux et ayant réalisé au moins trois (03) missions similaires.

#### **Matériel :**

- un (01) véhicule de livraison ;
- un (01) camion benne de 7 m<sup>3</sup> ;
- une (0) citerne à eau de 5 000 litres ;
- deux (02) vibreurs ;
- trois (03) compacteurs à main ;
- deux (02) bétonnières de 200 litres ;
- un (01) camion grue ;
- deux (02) postes à soudure ;
- un (0) jeu d'échafaudage et ;
- un (01) lot de petits matériels.

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après :

Au moins deux (02) marchés de travaux de construction Lesdits marchés similaires doivent être prouvés par les attestations de bonne exécution, les procès -verbaux de réception et les copies des pages de garde et des pages de signature des marchés correspondants ou tout document émanant d'Institutions publiques ou parapubliques ou internationales permettant de justifier de sa capacité à exécuter le marché dans les règles de l'art pendant la période 2012 à 2016. Les attachements validés doivent être fournis.

18.Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement la DRPO ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **cent mille (100 000) F CFA chez le régisseur d'avances, la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle au rez de chaussée, cité administrative bâtiment n° 8**. La méthode de paiement sera en espèce. La DRPO sera adressée par courrier électronique ou remis sur place en support papier.

19.Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après :

Direction des Finances et du Matériel du Ministère **de l'Emploi de la Formation Professionnelle**, Division Approvisionnement et Marché, rez de chaussée, au plus tard le **02 août à 09 heures 30 minutes TU**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

20. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de : **un million deux cent milles (1 200 000) F CFA (l'attestation doit être conforme au modèle annexé au présent dossier)**.

21.Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix jours (90) à partir de la date d'ouverture des plis comme spécifié au point 19.1 des IC et aux données particulières de la DRPO.

22.Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **02 août 2017 à 09 heures 45 minutes** à l'adresse suivante : **Salle de réunion de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, cité administrative bâtiment n° 8, au rez de chaussée.**

P /LE MINISTRE/ P. O

Le Secrétaire Général

Soumana SATAO

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI**AOON°00184/T-2017**

23.Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « ESSOR » n°18283 du 16 octobre 2016 et n°18366 du 21 février 2017.

24.Le **Ministère de l'Education Nationale** dispose de fonds sur le budget d'Etat, afin de financer le **programme intérimaire** et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif aux **Travaux de réhabilitation et de construction des Instituts de Formation des Maîtres (IFM) de Kangaba, Niono et Sikasso**.

25.Le **Ministère de l'Education Nationale** sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les**Travaux de réhabilitation et de construction des Instituts de Formation des Maîtres (IFM) de Kangaba, Niono et Sikasso en trois (03) lots comme suit :**

**Lot 1** : travaux de réhabilitation de l'Institut de Formation des Maîtres (IFM) de Kangaba ;

**Lot 2** : travaux de réhabilitation de l'Institut de Formation des Maîtres (IFM) de Niono ;

**Lot 3** : travaux de construction d'un (01) laboratoire à l'Institut de Formation des Maîtres (IFM) de Sikasso.

Un soumissionnaire peut postuler pour un (01) ou les trois (03) et ne peut être attributaire que d'un (01) seul lot. Au cas où un même soumissionnaire présente des offres évaluées conformes les moins disantes pour deux (02) ou l'ensemble des lots, le lot qui présente un avantage économique pour l'administration lui sera attribué.

26.La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert national tel que défini dans le Code des Marchés publics à l'article 50, et ouvert à tous les candidats éligibles.

27.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Direction des Finances et du Matériel du Ministère de l'Education Nationale**

- **Mohomodou TAÏFOUR:** mohomodoutaifour@yahoo.fr;
- **Mohamed Moulaye TRAORE:** m\_moulaye2001@yahoo.fr;
- **TIMBELY Dinding YEBEDIE:** dindingyebodie@yahoo.fr;

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après Bureau du Régisseur d'avances 2<sup>ème</sup> étage. Le dossier peut être consulté du lundi au vendredi pendant les heures de service.

28.Les exigences en matière de qualifications sont :

5. **Capacité financière**
6. Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

Le chiffre d'affaires moyen des années 2014, 2015 et 2016 doit être au moins égal au montant de son offre par lot. Les chiffres d'affaires sont tirés des états financiers (bilans, extraits des bilans et comptes d'exploitation), certifiés par un expert-comptable agréé ou attestés par un comptable agréé inscrit à l'Ordre pour au maximum les années 2014, 2015 et 2016. Sur ces bilans, doit figurer la mention suivante apposée par le service compétent des impôts « bilans ou extrait de bilans conforme aux déclarations souscrites au service des impôts ».

Les soumissionnaires doivent fournir une attestation bancaire de disponibilité de fonds ou d'engagement à financer le marché d'un montant au moins égal à :

- Lot 1 : Neuf Millions (9 000 000) F CFA
- Lot 2 : Seize Millions Cinq Cent Mille (16 500 000) F CFA
- Lot 3 : Quatre Millions Cinq Cent Mille (4 500 000) F CFA

(l'attestation doit être conforme au modèle annexé au présent dossier).

### **Capacité technique et expérience**

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

#### **Personnel par lot :**

- un (01) Ingénieur de génie civil, conducteur des travaux ayant une expérience confirmée de dix (10) ans dans la conduite des travaux et ayant réalisé au moins cinq (05) missions similaires.
- un (01) Technicien en génie civil ayant une expérience confirmée de cinq (05) ans dans la supervision des travaux et ayant réalisé au moins trois (03) missions similaires.
- un (01) Technicien en génie civil ayant une expérience confirmée de cinq (05) ans dans la supervision des travaux de terrassement et ayant réalisé au moins trois (03) missions similaires.

#### **Matériel par lot :**

- un (01) véhicule de livraison ;
- trois (03) camions benne de 7 m<sup>3</sup> ;
- une (01) citerne à eau ;
- quatre (04) aiguilles vibrantes ;
- un (01) compacteur à rouleau 1,8 à 03 tonnes ;
- une (01) bétonnière de 200 litres ;
- un (01) jeu d'échafaudage et ;
- un (01) lot de petits matériels.

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après :

Au moins deux (02) marchés de travaux de réhabilitation et/ ou de construction de bâtiments. Lesdits marchés similaires doivent être prouvés par les attestations de bonne exécution, les procès -verbaux de réception et les copies des pages de garde et des pages de signature des marchés correspondants ou tout document émanant d'Institutions publiques ou parapubliques ou internationales permettant de justifier de sa capacité à exécuter le marché dans les règles de l'art pendant la période 2012 à 2016. Les attachements validés doivent être fournis. Le montant de chaque marché similaire doit être au moins égal à la moitié du montant de l'offre par lot.

29.Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **cent mille (100 000) F CFA** chez le régisseur d'avances, 2<sup>ème</sup> étage.

La méthode de paiement sera en espèce ou par chèque certifié ou par virement Bancaire suivant les coordonnées ci-après : **Banque : Banque Malienne de Solidarité (BMS) SA, Code Banque : ML 102, Code Guichet : 01001, Numéro de compte : 001680603801-93**. Le Dossier d'Appel d'offres sera adressé par courrier électronique ou remis sur place en support papier.

30.Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après :

Direction des Finances et du Matériel du Ministère de l'Education Nationale, secrétariat Général, 2<sup>ème</sup> étage au plus tard le **09 août 2017 à 09 heures 30 minutes TU**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

31.Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de :

- **Lot 1 : Neuf Cent Mille (900 000) F CFA**

**Lot 2 : Un Million Six Cent Cinquante (1 650 000) F CFA**

- **Lot 3 : Quatre Cent Cinquante Mille (450 000) F CFA**

32.Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 19.1 des IC et aux DPAO.

33.Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **09 août 2017 à 09 heures 45 minutes** dans la **Salle de réunion de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de l'Education Nationale au rez de chaussée, Hamdallaye ACI 2000 en face de l'ex flamboyant.**

P/Le Ministre, P.O

Le Secrétaire Général

**Moumine TRAORE**

**Chevalier de l'Ordre National**



# DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX A COMPETITION OUVERTE

20

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi -----  
-----

SECRETARIAT GENERAL

République du Mali

Projet Développement des Compétences et Emploi des Jeunes

## Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOO)

*AON N° 05-2017/MEFP/PROCEJ*

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le Quotidien National l'ESSOR sous le numéro 17788 du 22 octobre 2014 et dans UN Development Business du 08 décembre 2014.

2. Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a obtenu des fonds (Crédit : 5513 ML et Don N°H971) afin de financer la réalisation des travaux de réhabilitation du Centre de Formation Professionnelle de Missabougou et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre dudit marché des travaux.

Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux de réhabilitation du Centre de Formation Professionnelle de Missabougou

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini conformément aux directives de la Banque mondiale édition 2011, et ouvert à tous les candidats éligibles.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Secrétariat de l'Unité de coordination du Projet de Développement des Compétences et Emploi des Jeunes, Hamdallaye ACI2000 - Bamako, Personne responsable du Marché : Drissa Ballo Adresse électronique :procej@procej-mali.org et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après ci-dessus.

4. Les exigences en matière de qualifications sont d'ordre technique (qualifications du personnel, disponibilité du matériel, expérience de chantiers similaires), financier, légal, et administratif. Les renseignements à fournir sont :

- le chiffre d'affaires moyen des trois dernières années (2014, 2015, 2016) ;
- les procès-verbaux de réception ou attestations de bonne fin d'exécution des travaux de nature et de volume analogues exécutés en tant qu'entrepreneur principal au cours des trois dernières années accompagnés des pages de garde et de signature des marchés exécutés avec les services publics, parapublics ou organismes internationaux ;
- Voir le DPAO pour les informations détaillées.

5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de soixantequinze mille (75 000) francs CFA ou sa contre-valeur dans une monnaie librement convertible. La méthode de paiement sera effectuée en espèces ou par chèque bancaire certifié au nom du Projet Développement des Compétences et Emploi des Jeunes contre délivrance d'un reçu à l'adresse mentionnée ci-après : Hamdallaye ACI 2000 – 12836 Rue : 323 Bamako -Mali Email : procej@procej-mali.org. Tous les jours ouvrables de 8H 30 à 15H 30.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Secrétariat de l'Unité de coordination du Projet de Développement des Compétences et Emploi des Jeunes, sise à Hamdallaye ACI 2000 -Bamako au plus tard **le 31 août 2017 à 10 heures** précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

7. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de : Huit Millions (8 000 000) de FCFA;

8. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le 31 août 2017 à 10 heures05 mn** précises à l'adresse suivante : salle de conférence de l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Compétences et Emploi des Jeunes sise à Hamdallaye ACI200 – 12836 Rue 323 (Bamako-Mali),

**P/LE MINISTRE/PO**

**Le Secrétaire Général**

**Soumana SATAO**

**PAYS : REPUBLIQUE DU MALI****NOM DU MINISTÈRE : MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE (MEN)****NOM DU PROGRAMME : PROGRAMME INTERIMAIRE (2014-2017)****AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHÉS**

Le présent Avis général de Passation des Passations, qui fait suite à la lettre n°01829/MEF-DGMP-DSP du 11 juillet 2017 relative à l'approbation du plan de passation des marchés révisé du département au titre de l'année budgétaire 2017, est un complément ceux publiés dans le quotidien national « L'ESSOR » n°18283 du 18 octobre 2016 et n°18366 du 21 février 2017.

Les marchés additionnels à passer sont résumés comme suit :

**1- Travaux :**

<b>Numero</b>	<b>Objet</b>	<b>DATE PUBLICATION PREVISIONNELLE</b>
1	Travaux de construction de la direction de l'Académie d'Enseignement de Dioïla	03/12/2017

**2- Fournitures et/ou services : Néant****3- Prestations Intellectuelles :**

<b>Numero</b>	<b>Objet</b>	<b>DATE PUBLICATION PREVISIONNELLE</b>
1	Elaboration du plan de communication du département	16/07/2017
2	Recrutement d'un bureau de contrôle pour les travaux de la direction de l'Académie d'Enseignement de Dioïla	23/07/2017
3	Etude sur la projection des données des populations scolarisables	25/07/2017
4	Etude sur l'analyse de la pertinence des informations des indicateurs, des méthodes de collecte, de traitement, d'analyse et d'utilisation des données statistiques	27/07/2017
5	Evaluation finale du Projet d'Urgence Education Pour Tous (PUEPT)	27/07/2017
6	Etude sur la décentralisation/ déconcentration de l'éducation	30/07/2017
7	Recrutement d'un cabinet pour l'audit du projet PROF	06/08/2017

**PRIMATURE****REPUBLIQUE DU MALI**

-----

**Un Peuple – Un But – Une Foi**

**AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS ET DES  
DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

-----

**COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS**

**DECISION N°18-/ARMDS-CRD DU 14 JUILLET 2017**

**LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS STATUANT EN COMMISSION LITIGES SUR LE RECOURS NON JURIDICTIONNEL DE LA SOCIETE CISSE TECHNOLOGIE CONTESTANT L'ADDITIF N°02 DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°004/MSAH/CANAM-2017 RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIELS TECHNIQUES ET CARTES D'ASSURES REPARTI EN SEPT (7) LOTS POUR LE COMPTE DE LA CANAM.**

- Vu** la Loi n°08-023 du 23 juillet 2008 modifiée, relative à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ;
- Vu** le Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant Code des marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu** le Décret n°08-482/P-RM du 11 août 2008 modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ;
- Vu** le Décret n°2013-168/P-RM du 21 février 2013 portant renouvellement de mandat de certains membres du Conseil de Régulation ;
- Vu** le Décret n°2013-520/P-RM du 21 juin 2013 portant renouvellement de mandat de certains membres du Conseil de Régulation ;
- Vu** le Décret n°2014-0494/P-RM du 4 juillet 2014 portant renouvellement de mandat de certains membres du Conseil de Régulation ;
- Vu** le Décret n° 2016-0028-/P-RM du 27 janvier 2016 portant nomination de membres du

Conseil de Régulation ;

- Vu** le Décret n°2017-0216/P-RM du 13 mars 2017 portant nomination d'un membre du Conseil de Régulation ;
- Vu** l'Acte d'Huissier en date du 2 mars 2016 constatant l'élection du Président de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ;
- Vu** la Décision n°10-001/ARMDS-CR du 3 mars 2010 portant adoption du Règlement intérieur de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ;
- Vu** la Décision n°10-002/ARMDS-CR du 3 mars 2010 portant modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ;
- Vu** la Lettre en date du 05 juillet 2017 de la société CISSE Technologie SARL enregistrée le même jour sous le numéro 018 au Secrétariat du CRD ;

L'an deux mil dix-sept et le mercredi 12 juillet, le Comité de Règlement des Différends (CRD), composé de :

- Monsieur **Allassane BA**, Président ;
- Monsieur **Lassine BOUARE**, Membre représentant l'Administration ;
- Monsieur **Gaoussou A.G KONATE**, Membre représentant le Secteur Privé ;
- Me **Arandane TOURE**, Membre représentant la Société Civile, Rapporteur.

Assisté de Monsieur Dian SIDIBE, Chargé de mission au Département Réglementation et Affaires Juridiques ;

**Oui** le Conseiller – Rapporteur, en la lecture de son rapport ;

**Oui** les Parties en leurs observations orales, notamment :

- pour la société CISSE Technologie : Monsieur Ibrahima Wélé DIALLO, Directeur Administratif et Financier et Me Boulkassoum SIDALY, Avocat à la Cour ;
- pour la CANAM : Messieurs Oumar Tiémoko SANGARE et Seydou Tamba CAMARA, tous conseillers, Monsieur Abdou TOURE, Directeur de l'Administration et des Ressources humaines, Madame DICKO Diaminatou SANGARE, Directrice du système d'information, Me Mamadou Lamine TRAORE, Me Mahamane I. CISSE et Me Ta KEITA, tous Avocats à la Cour ;

a délibéré conformément à la loi et a adopté la présente délibération fondée sur les faits, la régularité du recours et les moyens exposés ci-après :

#### **FAITS :**

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM) a lancé l'Appel d'Offres n°004/MSHA/CANAM-2017 relatif à la fourniture de matériels techniques et de cartes d'assurés pour son propre compte dont l'ouverture des plis devait initialement avoir lieu le 30 juin 2017 ;

Le 28 juin 2017, le Directeur Général de la CANAM a publié un additif, le deuxième, par lequel l'autorité contractante a modifié les dates limites de remise des offres et d'ouverture des plis au vendredi 07 juillet 2017. La CANAM précise, en outre, que toutes les autres modifications du Dossier d'Appel d'Offres suivant l'additif n°01 restent inchangées ;

Le 30 juin 2017, la société Cissé Technologie SARL a contesté cet additif c'est-à-dire l'additif n°02 devant l'autorité contractante en argumentant qu'aux termes de la clause 8.1 des Instructions aux candidats, « *l'autorité contractante peut au plus tard (07) jours, avant la date limite de remise des offres, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif* » ;

Le 05 juillet 2017, la société Cissé Technologie SARL, par l'entremise de son Conseil Me Boulkassoum SIDALY, Avocat à la Cour, a saisi le Président du Comité de Règlement des Différends (CRD) d'un recours dirigé contre l'additif n°02 du Dossier d'Appel d'Offres.

### **RECEVABILITE :**

Considérant qu'aux termes de l'article **121.2** du décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant Code des marchés publics et des délégations de service public : « *En l'absence de décision rendue par l'autorité contractante, le requérant peut saisir le Comité de Règlement des Différends dans les deux (2) jours ouvrables à compter de l'expiration du délai de trois (3) jours mentionnés à l'article 120.4* » ;

Que l'article **120.4** dispose que « *L'autorité contractante est tenue de répondre à ce recours gracieux dans un délai de trois (3) jours ouvrables à compter de sa saisine, au-delà duquel le défaut de réponse sera constitutif d'un rejet implicite dudit recours* » ;

Considérant que le 30 juin 2017, la société CISSE Technologie a adressé un recours gracieux à la CANAM qui n'a pas été répondu ;

Qu'elle a saisi le Comité de Règlement des Différends de son recours le 05 juillet 2017, donc sans attendre la fin du délai de trois jours ouvrables imparti à l'autorité contractante pour répondre au recours gracieux ;

Qu'il s'ensuit que son recours est prématuré ;

Considérant, par ailleurs, que la société CISSE Technologie a fait parvenir à la CANAM la correspondance n° 0100/17/DG/DAF/ak en date du 28 juin 2017 dans laquelle elle écrit « *...pour ma part, en tant que gérant d'une société malienne ayant pour but d'apporter des solutions de qualité et économique à l'Etat malien tout en développant une expertise locale, je ne souhaite pas participer à une consultation, dont l'impact n'est ni visible ni lisible ...* » ;

Qu'à l'audition des parties, les représentants de la société Cissé Technologie ont confirmé n'avoir pas pris part à la procédure d'Appel d'Offre ;

Qu'il s'ensuit que la société requérante n'a plus qualité à intervenir dans la procédure de passation du marché en cause ;

**En conséquence,**

**DECIDE :**

- 1- Constate le défaut de qualité de la société CISSE Technologie ;
- 2- Constate que le recours de la société CISSE Technologie est prématuré ;
- 3- Dit en conséquence que le recours de la société CISSE Technologie est irrecevable ;
- 4- Ordonne la poursuite de la procédure de l'Appel d'Offres en cause ;
- 5- Dit que le Secrétaire Exécutif est chargé de notifier à la société CISSE Technologie, à la Direction Générale de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM) et à la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, la présente Décision qui sera publiée.

Bamako, le 14 Juillet 2017

**Le Président,**  
**Dr Allassane BA**  
*Administrateur Civil*